

**INSTITUT DE FORMATION DU VELO**

Campus de la Brunerie - 180 Boulevard de Charavines- 38500 VOIRON

N° SIRET : 534 277 488 000 19 - APE : 8559A

Association représentée par Bertrand RABATEL, directeur

Organisme de formation déclaré sous le N° 82 38 05102 38. Auprès du préfet de la région Rhône-Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

A l'attention de :

Intitulé de la formation :	Créer et diriger une école de vélo. Module gestion d'entreprise
Lieu de la formation :	IFV – Campus de la Brunerie – 180 boulevard de Charavines – 38500 VOIRON
Participant :	
Date de début de formation :	03 novembre 2020
Date de fin de formation :	06 novembre 2020
Nombre d'heures de formation en centre :	28
Nombre d'heures Total :	28
Horaires :	Le 03/11/2020 : 09h00-12h30 / 13h30-17h Le 04/11/2020 : 08h30-12h / 13h30-17h Le 05/11/2020 : 08h30-12h / 13h30-17h Le 06/11/2020 : 08h30-12h / 13h30-17h
Cout horaire de la formation :	20€ Net de taxe
Coût pédagogique de la formation :	560€ Net de taxe
Total	560€ Net de taxe
Frais annexes à la charge du participant :	Hébergement et restauration Matériel à prévoir : <ul style="list-style-type: none"> • du matériel de prise de note • vos documents commerciaux, comptables et fiscaux si vous gérez déjà une structure • vos projets (business plan...) si vous êtes en cours de création d'entreprise • un ordinateur portable si possible
Conditions générales de vente et règlement intérieur consultables sur notre site http://formation-velo.com	Pour l'organisme de formation Bertrand RABATEL, directeur
Bon pour acceptation Nom : Prénom : Signature :	 

Contact :	Julie BOURDAIS – julie@formation-velo.com - 09 86 57 88 23
Nombre de places ouvertes à l'inscription :	8
Date de fin d'inscription :	20 octobre 2020

Règlement sur le compte suivant par virement :

13825	00200	08012134019	90
c/Etabl.	c/guichet	n/compte	c/rib
Domiciliation		BIC	
CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES		CEPAFRPP382	
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)			
FR76	1382	5002	0008 0121 3401 990
Agence GENEVOISE		Intitulé du compte INSTITUT DE FORMATION DU VELO	
6 RUE GENEVOISE		180 BD DE CHARAVINES	
38500 VOIRON		38500 VOIRON	
TEL : 08.20.33.96.19			

 <p>INSTITUT DE FORMATION DU VELO Campus de la Brunerie - 180 Boulevard de Charavines- 38500 VOIRON N° SIRET : 534 277 488 000 19 - APE : 8559A Association représentée par Bertrand RABATEL, directeur Organisme de formation déclaré sous le N° 82 38 05102 38. Auprès du préfet de la région Rhône-Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.</p>	<p>A l'attention de :</p>
--	----------------------------------

Intitulé de la formation :	Créer et diriger une école de vélo. Module gestion d'entreprise
Lieu de la formation :	IFV – Campus de la Brunerie – 180 boulevard de Charavines – 38500 VOIRON
Début de formation :	03 novembre 2020
Fin de formation :	06 novembre 2020
Heures de formation :	28
Effectif :	8 participants
Nature et caractéristique des actions de formation :	L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'accompagnement, d'information et de conseil dispensées aux créateurs ou repreneurs d'entreprises, exerçant ou non une activité
Objectif :	Spécialement adaptée aux accidents VTT, la formation permet de recycler le PSC1 (ou AFPS), avec un contenu plus développé sur la gestion des accidents que les moniteurs VTT peuvent rencontrer. (gestes et cas concrets)
Niveau de connaissances préalables nécessaire	Cette formation s'adresse aux professionnels de l'encadrement cycliste souhaitant recycler leur diplôme PSC1 (ou AFPS) et approfondir les connaissances spécifiques du secouriste appliquées à l'activité VTT. Le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau suivant : <ul style="list-style-type: none"> • Etre titulaire ou en cours de formation d'un diplôme d'encadrement cycliste (BEES, BPJEPS, DEJEPS ou UCC des activités cyclistes, CQC VTT, CQP EMV...)
Horaires :	8h30-12h / 13h30-17h (35h/semaine)
Contenu : Un questionnaire est envoyé avant la formation au participant pour choisir les points sur lesquels ils souhaitent passer d'avantage de temps. La durée de ces contenus s'adapte aux besoins des participants.	
<p>Montage juridique – réglementation commerciale et fiscale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montage juridique d'une école VTT (SARL, EURL, association, SCM, indépendants avec rétrocession d'honoraires...) - Possibilité de l'Ecole : vente, location, restauration, encadrement - Situation vis-à-vis de la TVA - Statut des moniteurs employés : indépendant, salariés, règles pour les stagiaires <p>Organisation du travail et réglementation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le personnel d'une Ecole (secrétaire, commercial, moniteurs) et leurs statuts (salarié ou indépendant) - Différentes possibilités de rémunérer le personnel - Aides à l'embauche ou aides publiques envisageables (subventions...) - Relations avec les institutions (DDCS, Education Nationale...) 	<ul style="list-style-type: none"> -Relations avec les élus politiques (commune, communauté d'agglo, département...) <p>Réglementation Jeunesse et Sport – assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les obligations d'un Etablissement d'APS - Les règles d'affichage - Règles sur le matériel loué ou prêté - Les Equipements de Protection Individuelle - Les Assurances (bâtiment, activité, RC Organisateur, Voyage, personnel) <p>Labellisation MCF Cahier des charges visuel, service, standard de qualité, organisation, outils</p> <p>Communication externe : outils, et réglementation</p> <p>Accompagnement individuel : entretien et échanges autour de votre business plan</p>
Modalités pédagogiques et moyens mise en œuvre	<p>Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • explications sur les différents statuts juridiques se basant sur des exemples précis et individuels • questionnaire et analyse des réponses sur les besoins personnels et professionnels des candidats, leurs contraintes, leurs besoins • analyse des ressources du projet et/ou de la structure existante • analyse de différentes structures existantes (budget...) • création d'un budget prévisionnel et/ou business plan • formation en présentiel <p>Formateurs : Anne NOIRET est juriste et spécialiste en accompagnement fiscal et social, notamment dans les activités d'encadrement des sports de nature et la réglementation afférente. Bertrand RABATEL possède une grande expérience dans la gestion d'écoles de VTT puisqu'il a dirigé pendant 13 ans le syndicat professionnel des moniteurs cyclistes. Il est gérant de 2 écoles de VTT et est formateur depuis de nombreuses années.</p>
Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats	L'assiduité à cette formation est obligatoire. Une feuille d'émargement par demi-journée permet de suivre les présences des stagiaires. En fin de journée un temps de bilan oral est prévu avec les participants pour lever les difficultés et ajuster la formation aux attentes. En fin de formation un bilan est remis aux stagiaires sous forme de questionnaire afin de faire le point sur les contenus dispensés, la progression et les difficultés rencontrées.
Evaluation de la formation	Entretien individuel avec accompagnement sur le projet personnel. Questionnaire bilan.

[PROGRAMME DE FORMATION

Voiron, 7 juillet 2020

Sanction remise au stagiaire à l'issue de la formation	Une attestation de présence et de formation est remise au stagiaire. Cette formation n'est pas diplômante. Cette formation est un pré-requis pour obtenir le label Ecole MCF.
Accessibilité aux personnes handicapées	Les locaux pour la formation théorique répondent aux critères des ERP. Des adaptations pédagogiques peuvent être proposées aux personnes en situation de handicap. Afin d'étudier les possibilités, contacter le référent pédagogique de la formation.
Bon pour acceptation Nom : Prénom : Signature :	Pour l'organisme de formation Bertrand RABATEL, directeur et responsable pédagogique   180 Bd de Charavines - 38500 VOIRON Siret : 534 277 488 00019 - APE 9499Z info@formation-velo.com

[CONVENTION DE FORMATION]

En application des articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du Travail.

Voiron, 7 juillet 2020

<p>Entre l'organisme de formation :</p>  <p>INSTITUT DE FORMATION DU VELO Campus de la Brunerie - 180 Boulevard de Charavines- 38500 VOIRON N° SIRET : 534 277 488 000 19 - APE : 8559A Association représentée par Bertrand RABATEL, directeur Organisme de formation déclaré sous le N° 82 38 05102 38. Auprès du préfet de la région Rhône-Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état. Contact : Julie BOURDAIS 09 86 57 88 23 – julie@formation-velo.com</p>	<p>Et l'entreprise :</p> <p>Nom :</p> <p>Adresse :</p> <p>Code postal :</p> <p>Ville :</p> <p>SIRET :</p> <p>Représenté par :</p>
--	--

Intitulé de la formation :	Créer et diriger une école de vélo. Module gestion d'entreprise
Lieu de la formation :	IFV – Campus de la Brunerie – 180 boulevard de Charavines – 38500 VOIRON
Début de formation :	03 novembre 2020
Fin de formation :	06 novembre 2020
Heures de formation :	28
Effectif :	8 participants
Pour le participant suivant :	
Nature et caractéristique des actions de formation :	L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'accompagnement, d'information et de conseil dispensées aux créateurs ou repreneurs d'entreprises, exerçant ou non une activité
Objectif :	Spécialement adaptée aux accidents VTT, la formation permet de recycler le PSC1 (ou AFPS), avec un contenu plus développé sur la gestion des accidents que les moniteurs VTT peuvent rencontrer. (gestes et cas concrets)
Niveau de connaissances préalables nécessaire	Cette formation s'adresse aux professionnels de l'encadrement cycliste souhaitant recycler leur diplôme PSC1 (ou AFPS) et approfondir les connaissances spécifiques du secouriste appliquées à l'activité VTT. Le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau suivant : <ul style="list-style-type: none"> • Etre titulaire ou en cours de formation d'un diplôme d'encadrement cycliste (BEES, BPJEPS, DEJEPS ou UCC des activités cyclistes, CQC VTT, CQP EMV...)
Horaires :	Le 03/11/2020 : 09h00-12h30 / 13h30-17h Le 04/11/2020 : 08h30-12h / 13h30-17h Le 05/11/2020 : 08h30-12h / 13h30-17h Le 06/11/2020 : 08h30-12h / 13h30-17h
Contenu : Voir programme joint.	
Modalités pédagogiques et moyens mise en œuvre	Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • explications sur les différents statuts juridiques se basant sur des exemples précis et individuels • questionnaire et analyse des réponses sur les besoins personnels et professionnels des candidats, leurs contraintes, leurs besoins • analyse des ressources du projet et/ou de la structure existante • analyse de différentes structures existantes (budget...) • création d'un budget prévisionnel et/ou business plan • formation en présentiel <p>Formateurs : Anne NOIRET est juriste et spécialiste en accompagnement fiscal et social, notamment dans les activités d'encadrement des sports de nature et la réglementation afférente. Bertrand RABATEL possède une grande expérience dans la gestion d'écoles de VTT puisqu'il a dirigé pendant 13 ans le syndicat professionnel des moniteurs cyclistes. Il est gérant de 2 écoles de VTT et est formateur depuis de nombreuses années.</p>
Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats	L'assiduité à cette formation est obligatoire. Une feuille d'émargement par demi-journée permet de suivre les présences des stagiaires. En fin de journée un temps de bilan oral est prévu avec les participants pour lever les difficultés et ajuster la formation aux attentes. En fin de formation un bilan est remis aux stagiaires sous forme de questionnaire afin de faire le point sur les contenus dispensés, la progression et les difficultés rencontrées.
Evaluation de la formation	Entretien individuel avec accompagnement sur le projet personnel. Questionnaire bilan.
Sanction remise au stagiaire à l'issue de la formation	Une attestation de présence et de formation est remise au stagiaire. Cette formation n'est pas diplômante. Cette formation est un pré-requis pour obtenir le label Ecole MCF.
Accessibilité aux personnes handicapées	Les locaux pour la formation théorique répondent aux critères des ERP. Des adaptations pédagogiques peuvent être proposées aux personnes en situation de handicap. Afin d'étudier les possibilités, contacter le référent pédagogique de la formation.
Délai de rétractation	A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter, il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.
Dispositions financières	Le prix de l'action de formation est fixé à 560 € Net de Taxe par participant, soit 20€/heure

[CONVENTION DE FORMATION]

En application des articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du Travail.

Voiron, 7 juillet 2020

	<p>L'entreprise s'engage à payer la prestation selon les modalités de paiement suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- après un délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 166€(cette somme ne peut être supérieure à 30 % du prix acquitté par le stagiaire).- le paiement du solde, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon le calendrier ci-dessous :392 € à régler à l'issue de la formation. <p>Règlement sur le compte suivant par virement :</p> <table border="1"><tr><td>13825</td><td>00200</td><td>08012134019</td><td>90</td></tr><tr><td>c/Etabl.</td><td>c/guichet</td><td>n/compte</td><td>c/rib</td></tr><tr><td colspan="3">Domiciliation</td><td>BIC</td></tr><tr><td colspan="3">CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES</td><td>CEPAFRPP382</td></tr><tr><td colspan="4">Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)</td></tr><tr><td>FR76</td><td>1382</td><td>5002</td><td>0008</td><td>0121</td><td>3401</td><td>990</td></tr><tr><td colspan="3">Agence GENEVOISE</td><td colspan="4">Intitulé du compte INSTITUT DE FORMATION DU VELO</td></tr><tr><td colspan="3">6 RUE GENEVOISE</td><td colspan="4">180 BD DE CHARAVINES</td></tr><tr><td colspan="3">38500 VOIRON</td><td colspan="4">38500 VOIRON</td></tr><tr><td colspan="3">TEL : 08.20.33.96.19</td><td colspan="4"></td></tr></table> <p>Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge du stagiaire.</p>	13825	00200	08012134019	90	c/Etabl.	c/guichet	n/compte	c/rib	Domiciliation			BIC	CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES			CEPAFRPP382	Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)				FR76	1382	5002	0008	0121	3401	990	Agence GENEVOISE			Intitulé du compte INSTITUT DE FORMATION DU VELO				6 RUE GENEVOISE			180 BD DE CHARAVINES				38500 VOIRON			38500 VOIRON				TEL : 08.20.33.96.19						
13825	00200	08012134019	90																																																					
c/Etabl.	c/guichet	n/compte	c/rib																																																					
Domiciliation			BIC																																																					
CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES			CEPAFRPP382																																																					
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)																																																								
FR76	1382	5002	0008	0121	3401	990																																																		
Agence GENEVOISE			Intitulé du compte INSTITUT DE FORMATION DU VELO																																																					
6 RUE GENEVOISE			180 BD DE CHARAVINES																																																					
38500 VOIRON			38500 VOIRON																																																					
TEL : 08.20.33.96.19																																																								
Interruption du stage	<p>En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié avec le paiement des heures réellement suivies selon la règle du prorata temporis.</p> <p>Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.</p>																																																							
Cas de différent	<p>Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.</p>																																																							
Bon pour acceptation L'entreprise : Nom : Prénom : Signature et cachet :	<p>Pour l'organisme de formation Bertrand RABATEL, directeur et responsable pédagogique</p>  <p>IFV Institut de Formation du Vélo 180 Bd de Charavines - 38500 VOIRON Siret : 534 277 488 00019 - APE 9499Z info@formation-velo.com</p>																																																							